

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **21 (1963)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quels sont les effets attendus de cette réforme? En période d'argent cher, lorsque le taux de la Banque de France dépassera 4,5 %, les banques seront incitées à réduire le volume de leurs crédits dans une mesure plus large que si la hausse du taux de réescompte était totalement supportée par leurs clients. Inversement, en période d'argent bon marché, lorsque le taux de la Banque de France sera inférieur à 3,5 %, les banques bénéficieront à taux égal d'une rémunération plus grande que par le passé, tant pour les crédits non réescomptés que pour ceux qu'elles mobiliseront auprès de l'Institut d'émission. La prime qu'elles retireront de l'existence du taux T les incitera à développer leurs opérations de crédit.

Cette mesure semble très originale, mais il est encore trop tôt pour juger de son efficacité; de décembre 1959 à juillet 1962, le taux d'escompte n'a été ni inférieur à 3,5 %, ni supérieur à 4,5 %.

Voilà les principaux traits caractéristiques de la politique française du crédit de 1958 à 1962. A son sujet, il faut éviter deux attitudes extrêmes: l'une qui serait faite d'un scepticisme absolu et qui dénierait toute efficacité à la politique restrictive du crédit pour combattre les tensions inflationnistes. Les mesures qui furent prises dans ce sens au cours de 1957-1958, nous l'avons montré, ont nettement favorisé un retour à l'équilibre. L'autre attitude consisterait à avoir une confiance illimitée en des procédés de contrôle, incapables d'empêcher une hausse générale des prix, s'ils sont utilisés isolément et, comme le note M. Henri Fournier¹, directeur à la Banque de France, « s'ils ne s'inscrivent pas dans une politique d'ensemble couvrant les profits, les salaires et les dépenses publiques ».

¹ *Op. cit.*, p. 28.



